



## Société des Artistes Indépendants

Cannes - Croisettes

Salon du Vieux-Port (Gare Maritime)

CCI Nice Côte d'Azur Port de CS 60009

06414 Cannes Cedex, Prom. De la Pantiero, 06400 Cannes

[www.riviera-ports.com](http://www.riviera-ports.com)



Pour la première fois à Cannes, sous l'enseigne du Salon des Artistes Indépendants, la Société des Artistes Indépendants, Présidente Lyliane MERIT et son Conseil d'Administration, vous propose un nouveau lieu d'exposition: le Salon du Vieux Port (Gare Maritime) <http://www.youtube.com/watch?v=gcRq8AssFis> du 23 au 25 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est d'organiser une édition du Salon des Artistes Indépendants à Cannes et rapprocher ce Salon historique prestigieux datant de 1884 des artistes du Sud.

Ci-dessous : Règlement du Salon

Merci de nous répondre avant le 30 mars 2017 car l'espace d'accrochage est limité en joignant le formulaire d'inscription dûment rempli, accompagné du règlement signé et d'une photo par œuvre exposée. Le dossier complet à envoyer au bureau de la Société des Artistes Indépendants, Grand Palais Porte C, Avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris

- 1) 1, 2 ou 3 œuvres, dimension maximum en hauteur 116 cm largeur 89 cm. Pour les sculptures merci de nous contacter.
- 2) Stand individuel de 9 mètres linéaires avec 3 spots (coffret d'électricité non inclus dans le prix)
- 3) Date d'exposition : 23 au 25 juin 2017.
- 4) Vernissage le 23 juin de 18h00 à 22h00.
- 5) Ouverture au public : vendredi 23 juin au dimanche 25 juin à partir de 11h00 22h00 et dimanche 25 décembre de 11h00 à 20h00.
- 6) Parking voir sur place.
- 7) Les ventes des œuvres individuelles sont faites au nom de l'artiste qui s'engage à verser 15% du montant de la vente sous forme de don à l'association.
- 8) La gestion des ventes sur stand particulier est à la charge des artistes (aucune commission ne sera prélevée)

- 9) **Dépôt des œuvres** au bureau de la Société des Artistes Indépendants, Grand Palais Porte C, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris le mardi 13 juin 2017 de 9h30 à 17h00. La réception des colis se fera, au plus tard, le vendredi 9 juin 2017. Dépôt sur place à Cannes le vendredi 22 juin de 11h00 à 13h00.  
**Retrait des œuvres** : sur place le dimanche 25 juin 2017 à partir de 20h00 ou au bureau de la Société des Artistes Indépendants le mardi 27 juin de 9h30 à 17h00.
- 10) Les œuvres doivent porter au dos ou socle des étiquettes précisant le nom de l'exposant, l'adresse, la nature, le titre de l'œuvre et le prix de vente.
- 11) Les consignes de dépôt et retrait seront envoyées 30 jours environ avant l'exposition. Les invitations sous forme numérique à partir du 21 mai 2017 (entrée libre).
- 12) La Commission de placement de la Société des Artistes Indépendants détermine les placements des œuvres.
- 13) La Société des Artistes Indépendants décline toute responsabilité en cas de pertes, avaries durant le montage, le démontage et durant le transport, de même concernant le vol ou l'incendie des œuvres exposées. Il est recommandé aux participants de contracter une assurance personnelle contre tous ces risques. Aucune réclamation ne sera admise.
- 14) Nous organisons le transport aller-retour de Paris – Cannes, à partir du bureau des Indépendants au Salon du Vieux Port (Gare Maritime) pour les œuvres collectives, sans frais supplémentaire sauf pour les stands (prévoir des frais supplémentaire).
- 15) Les frais d'accrochage sont de 295€ par œuvre. Stand de 9 mètres linéaires 1200€ + frais administratifs 90€
- 16) Paiement possible en plusieurs fois, à condition que la totalité du paiement soit effectuée avant le 15 juin 2017. Chèque à libeller à l'ordre de la Société des Artistes Indépendants. Paiement de l'étranger par virement uniquement IBAN FR76 3000 3033 3000 0504 3870 071

**Ce document doit être retourné, signé avec la mention « lu et approuvé » avec l'ensemble des éléments de votre dossier**

Lu et approuvé le règlement Votre nom :

Date :

Signature :